



EDITORIAL | Marie-Noëlle Lienemann

Ce non est une bonne nouvelle et une exigence pour nous tous !

Dimanche 10 janvier, les électeurs martiniquais et guyanais ont massivement rejeté le choix d'une modification institutionnelle qui aurait fait évoluer leur département-région soumis aux mêmes règles que les départements métropolitains, en « collectivité d'Outre-Mer » bénéficiant de plus d'autonomie. Le non est arrivé en tête en Guyane avec 69,80% des suffrages et avec 78,9% en Martinique.

J'ai, de temps à autre, l'occasion d'aller dans les départements et territoires d'Outre-Mer, surtout pour traiter des problèmes de logement. J'y parle avec des élus, des militants, des acteurs économiques et sociaux mais aussi des hommes et des femmes peu engagés politiquement. Je me suis fait une opinion : la question majeure de ces territoires n'est pas institutionnelle. Et en tout cas, rien ne justifie de modifier leur place dans notre République. Mais là comme ailleurs, l'enjeu est d'offrir à chaque citoyen, à chaque territoire les garanties et les promesses républicaines : liberté, égalité, fraternité. Le non d'aujourd'hui est le choix de ne pas renoncer à ce destin commun, à cette exigence partagée tant dans l'hexagone, qu'outre-mer. C'est un non d'adhésion à nos valeurs et cadre commun. Mais nous ne devons pas considérer que ce non justifie l'immobilisme.

Bien au contraire...

Il est clair que l'action de l'État n'est pas toujours adaptée à la spécificité du terrain. À vrai dire, ce constat peut être fait ailleurs. Dans certains cas, des adaptations réglementaires sont utiles. Rien ne l'empêche, mais l'administration et les politiques sont parfois autistes et manquent de réactivités. Il est clair que l'État doit mieux écouter les acteurs et élus locaux pour atteindre les objectifs que la loi et le parlement définissent.

En tout cas, pour moi, l'urgence est d'abord économique et sociale et la question centrale celle du développement économique et durable de ces départements. Il faut financer des projets, favoriser les initiatives locales, faire de ces territoires une véritable vitrine pour notre pays, une plateforme d'échanges avec la région Caraïbes ou l'Amérique centrale et latine. Je pense aux nouvelles industries vertes, à la production d'énergie, à la valorisation des potentialités halieutiques et de l'aquaculture, à la création culturelle, à la protection et l'étude de la biodiversité... Chaque territoire a des idées. Il faut plus de volontarisme public, de la persévérance avec le souci de créer une adhésion réelle à ces perspectives et d'associer les ha-

bitants à une ambition commune. Il y a aussi à répondre aux attentes prioritaires des habitants en matière de logement, de pouvoir d'achat en faisant cesser les profits spéculatifs, les rentes de situation de celles et ceux qui ont acquis une sorte de monopole dans l'import export. Qu'il s'agisse du contrôle et de l'encadrement du prix de l'essence, ou de ceux des produits de la grande distribution qui accumule d'énormes profits, la puissance publique doit agir. Elle doit être aussi garante d'une véritable égalité dans l'accès au crédit. Par exemple, le taux de crédits pour l'accession à la propriété est souvent plus élevé dans les DOM que dans l'hexagone !

Enfin, pourquoi ne pas mieux reconnaître à nos compatriotes et aux forces vives d'Outre-Mer, le rôle important qu'ils pourraient jouer dans nos relations avec leurs voisins en valorisant leur apport à la France. Je pense en particulier aux différentes conférences mondiales qui concernent leurs zones géographiques. Ces départements sont une chance et une richesse pour notre République comme la République est une chance pour eux ! Ce NON est une bonne nouvelle et une exigence pour nous tous !

■ Marie-Noëlle Lienemann, conseillère régionale

table des matières

Dossier

Démocratisation de l'enseignement supérieur : parlons des vrais problèmes pour donner les bonnes réponses.

Un dossier de Benoît Hamon et Bertrand Monthubert.

P. 2

Presse

Il faut sauver le juge d'instruction !

Tribune de Benoît Hamon et Aude Evin, avocate et conseillère régionale parue dans Médiapart.

P. 3

Presse

L'Etat est responsable de la remise en cause du service public ferroviaire

Communiqué de Razzy Hammadi, secrétaire national aux services publics.

P. 4

Question

Alexandre Wattiez

Le 6 janvier dernier, la mission « Création et internet », remettait au ministre de la culture ses propositions « en faveur de la création sur internet ».

P. 4

DOSSIER | Benoît Hamon et Bertrand Monthubert

Démocratisation de l'enseignement supérieur.

Depuis plusieurs jours, une polémique sur-jouée par Valérie Pécresse l'oppose à la Conférence des Grandes Écoles au sujet de l'accueil des élèves boursiers. Ce débat délibérément mal posé cache les véritables enjeux de la démocratisation de ces écoles, mais plus généralement des filières longues et prestigieuses de l'enseignement supérieur.

Évidemment, l'affirmation par la CGE que l'ouverture des grandes écoles à plus de boursiers entraînerait une baisse de niveau est lamentable : c'est à la fois une absurdité pédagogique et le signe qu'il faut encore faire violence à des conservatismes archaïques dans notre société. Mais ne soyons pas dupes : la proposition de Valérie Pécresse de fixer un objectif de 30% d'étudiants boursiers dans ces écoles n'est qu'un trompe-l'œil. Fidèle à la politique du chiffre que le gouvernement met en œuvre dans tous les domaines, la Ministre met en avant un indicateur partiel et partiel qu'elle peut manipuler à sa guise. Elle a par exemple annoncé récemment que le taux de boursiers en classes préparatoires avait fait un bond de 23% à 30%. Certes, mais les boursiers les plus modestes — touchant une bourse d'échelon 4 à 6 — y sont toujours aussi faiblement représentés. Ce sont les boursiers d'échelon 0 — simplement exonérés des frais d'inscription — qui ont vu leur nombre augmenter. L'incidence sur la composition sociale des effectifs de ces établissements a donc été minime.

On peut débattre sans fin de la forme des concours, de quotas divers et variés. Cela a son importance car il faut s'attaquer à tout ce qui favorise la reproduction sociale. Mais en focalisant le débat sur quelques aspects du problème, Valérie Pécresse élude les véritables questions qui touchent l'école et l'enseignement supérieur.

Car la réalité est sévère : la destinée sociale d'un élève puis d'un étudiant reste déterminée par l'origine sociale de ses parents. Un rapport du Sénat publié en 2007 rappelait que si 21% des enfants d'enseignants ou de père exerçant une profession libérale accèdent aux grandes écoles, la proportion est de 0,8% pour les enfants d'ouvriers non qualifiés, de 1% pour les enfants d'ouvriers qualifiés et de moins de 4% pour les enfants d'employés.

Ce marqueur social est souligné par la politique menée par la droite, en particulier les



suppressions de postes dans l'Éducation Nationale, qui renforcent les inégalités entre les élèves en fonction de leur milieu d'origine et sanctuarise la reproduction des élites entre elles en favorisant les étudiants les plus richement dotés — par l'argent ou le capital culturel de leur parents. Quand le gouvernement s'intéresse à ce qui se passe à la fin du processus scolaire, et s'offusque d'inégalités qu'il a lui-même amplifiées, il trompe les Français.

Et alors que nous observons que la pauvreté et la précarité des étudiants constituent le principal obstacle à leur investissement dans les études, cette question semble mise de côté par le gouvernement. Comment poursuivre des études longues et prenantes sans stabilité financière ou sans logement ? La nécessité de travailler pour survivre tout en poursuivant des études écarte de fait de très bons étudiants de nombreuses filières, y compris à l'université. Ils doivent choisir des cursus compatibles avec l'occupation simultanée d'un emploi. D'autant plus si l'accès à ces filières suppose — comme c'est malheureusement de plus en plus fréquent — de payer des formations privées de préparation aux concours, comme en médecine. Conséquence de ces inégalités sociales, on observe une autocensure chez de nombreux étudiants de très bon niveau issus de milieu modeste. Cette disposition de certains étudiants à concevoir que les filières d'excellence ne sont pas faites pour eux relève d'un habitus social qui doit être mieux combattu par l'action combinée de l'aide sociale et de l'orientation individuelle. Pour le parti Socialiste, il est urgent de mettre en place une allocation d'autonomie, afin de permettre à chaque étudiant, quel que soit son milieu d'origine, d'effectuer son

véritable travail : celui d'étudier.

Au-delà, nous proposons de mettre en place des parcours rémunérés pour certaines filières comme l'enseignement, afin d'inciter les étudiants d'origine modeste à s'y engager. Voilà une mesure juste, efficace, rapide à mettre en place. À cet égard, la réforme de la formation des enseignants, en reculant l'entrée dans un statut rémunéré, va à l'encontre de la démocratisation. Le gouvernement doit être cohérent avec lui-même, et revenir sur cette réforme rejetée par tous.

Face à un enseignement supérieur à deux vitesses, renforcé par les discours et la politique du gouvernement, nous souhaitons au contraire nous attaquer à la partition historique entre grandes écoles et universités et rapprocher les universités, les classes préparatoires, et les écoles. Nous voulons améliorer fortement l'accueil et l'encadrement pédagogique à l'université, par le biais d'enseignements en petits groupes à l'entrée à l'université. Nous voulons que l'État consacre autant d'argent aux étudiants des universités qu'à tous les autres quand la différence aujourd'hui va du simple au double. Nous voulons refonder les processus d'orientation et les formes de sélection dans le supérieur, qui envoient trop souvent des étudiants dans des filières qui ne correspondent pas à leur motivation profonde, et sont souvent inégalitaires, engendrant échec et souffrance.

La démocratisation est aujourd'hui interrompue par la politique du gouvernement. Pour Valérie Pécresse, l'urgence est ailleurs. Il s'agit plutôt de créer des écrans de fumée pour masquer son mauvais bilan, et tenter de s'enfuir au plus vite d'un ministère où sa crédibilité fond comme neige au soleil.

■ Benoît Hamon, porte parole du PS
Bertrand Monthubert, SN à l'enseignement supérieur et à la recherche

PRESSE | Benoît Hamon, Damien Loup et Aude Evin

Il faut sauver le juge d'instruction !

Tribune parue dans Mediapart. Il s'est passé jeudi dernier quelque chose d'assez rare pour être souligné. Pour la première fois, des centaines de magistrats, fonctionnaires de justice, avocats se sont retrouvés unis sur les marches du palais de justice de Paris pour dénoncer la disparition programmée du juge d'instruction. On les comprend. Le projet de gouvernement, tel qu'il se présente aujourd'hui, porte en effet un coup fatal à l'effectivité de l'Etat de droit. En clair, il remet en cause les conditions les plus élémentaires d'un fonctionnement véritablement démocratique de notre société..

L'existence du juge d'instruction est d'abord la garantie que toute procédure est menée de la même façon, quelques soit les moyens des justiciables concernés. En supprimant cette autorité impartiale, le projet de gouvernement réserve aux seuls justiciables dotés des moyens financiers suffisants la possibilité de faire valoir leur défense ou leurs prétentions. On assisterait donc à l'abolition pure et simple de l'égalité devant la Justice et donc devant la loi pénale.

Cette disparition aura également pour conséquence le transfert de la maîtrise des procédures pénales au seul Ministère public. Rappelons que sa dépendance à l'égard de l'exécutif est telle qu'en juillet 2008, la Cour européenne des droits de l'homme lui a dénié la qualité d'autorité judiciaire. Ce faisant, le

projet du gouvernement ouvre définitivement la porte à l'ingérence du pouvoir politique et économique dans l'instruction des affaires pénales. Quelles en seront les conséquences ? C'est à la fois donner la possibilité au pouvoir politique économique d'enterrer par avance toutes les affaires susceptibles de l'inquiéter. C'est aussi par la même occasion, lui donner le pouvoir d'utiliser la procédure pénale comme un outil d'intimidation de ses opposants.

Inégalité devant la loi et dépendance de la justice vis-à-vis du pouvoir politique en place : c'est donc la raison du plus fort qui s'impose au règne de la loi et qui voit quelques intérêts individuels l'emporter sur la volonté générale. Étrange idéal de société que nous propose là Nicolas Sarkozy.

L'ampleur de la mobilisation contre ce projet poussera-t-elle le gouvernement à l'amender à la marge ? Entendrons-nous parler d'une réforme qui, ne changeant rien sur le fond, concèderait un semblant d'autonomie aux magistrats du Parquet ? Ou, cette indépendance étant définitivement impensable, d'une improbable résurrection du juge d'instruction dans sa forme actuelle, pour ne point y toucher ?

Nous ne souhaitons ni l'une, ni l'autre. L'indépendance du Parquet est une réforme ma-

jeure qui devra être menée jusqu'au bout. Elle ne résout pourtant en rien le problème soulevé par la disparition de la juridiction d'instruction, seule autorité à même de garantir effectivement une procédure pénale désintéressée. Le ministère public, restant, faut-il le rappeler, l'autorité d'accusation, et étant donc à ce titre, structurellement partielle.

À rebours d'un projet gouvernemental réactionnaire, nous devons conduire à son terme l'évolution amorcée depuis 1958, qui a vu le juge d'instruction s'émanciper progressivement de la tutelle du Procureur pour accéder au rang d'une véritable juridiction. La réforme dont la justice pénale a besoin, c'est celle qui, coupant les derniers liens qui unissent le juge d'instruction à l'accusation, garantirait ainsi à toute personne poursuivie le droit à une mise en état impartiale, complète et contradictoire.

Face à la politique du pire, qui consiste à se priver tant de la juridiction d'instruction que de l'indépendance du Ministère public, nous choisissons la politique du meilleur, qui nous conduit à construire simultanément l'une et l'autre. C'est la seule voie permettant de renforcer les libertés publiques dans le procès pénal.

■ Benoît Hamon, porte-parole du PS, Damien Loup, magistrat (pseudonyme) et Aude Evin, avocate, Conseillère régionale

COMMUNIQUE | RAZZY HAMMADI

L'Etat est responsable de la remise en cause du service public ferroviaire

La SNCF envisagerait de supprimer plusieurs dessertes régionales et inter-régionales par TGV ainsi que 1400 postes de cheminots dès 2011 en raison d'un manque de rentabilité lié notamment aux augmentations des droits de péage de RFF. Cette information révèle les menaces qui pèsent sur le service public de transport ferroviaire. Le Parti socialiste rappelle qu'il est de la responsabilité de l'Etat de soutenir ce service public stratégique et central pour l'aménagement du territoire dans notre pays et déplore le manque de vision à moyen et long terme du gouvernement.

Le Parti Socialiste apporte son soutien aux agents et usagers et dénonce la vision gouvernementale, comptable et néolibérale, du transport ferroviaire en France.

Le recentrage qui serait envisagé par la SNCF est la conséquence directe du manque de soutien de l'État au système ferroviaire.

Dans un contexte de crise, les collectivités locales ont investi considérablement pour soutenir leur économie locale, les aménagements ferroviaires et les dessertes par les trains régionaux. Le Parti Socialiste demande au Gouvernement d'en faire autant.

Le PS demande à l'Etat de prendre ses responsabilités et de garantir l'avenir du transport ferroviaire en France.

■ Razy Hammadi, SN aux services publics

Questions | Alexandre Wattiez

Le 6 janvier dernier, la mission « Création et internet », dite « mission Zelnik » remettait au ministre de la culture ses propositions « en faveur de la création sur internet ».

Quelles étaient les questions posées à la mission « Création et Internet » ?

Il a été demandé à ses membres de travailler sur un nouveau cadre juridique de la diffusion culturelle sur l'internet et sur les moyens de rémunérations des entreprises qui produisent, promeuvent, diffusent les artistes. Le tout en réaffirmant la nécessité de pénaliser l'usager qui télécharge ou copie des oeuvres.

Cette mission a-t-elle été confiée aux bonnes personnes ?

On peut en douter... Patrick Zelnik a été président d'Impala (Independent Music Companies Association), du label Naïve, et surtout président de Virgin France. Guillaume Cerutti est président de la société de vente aux enchères Sotheby's France. Quant à Jacques Toubon, est-il utile de rappeler ses hauts faits comme ministre de la culture ? Le choix de Frédéric Mitterrand ne s'est pas porté sur des artistes ou des associations, mais sur des acteurs privés de la vente et de la diffusion des oeuvres qui ont une approche marchande des biens communs.

Que penses-tu de ce rapport ?

Il est très politique, voire dogmatique. Alors qu'on pourrait faire évoluer le secteur culturel vers une nouvelle approche de la diffusion, du partage et de la promotion des oeuvres, il réaf-

firme des principes passésistes de propriété et de marchandisation.

Prenons deux des principales propositions, outre la taxe « google » largement commentée dans les médias.

Via une « carte musique en ligne », les jeunes internautes pourraient télécharger légalement. Cette carte serait essentiellement financée par l'État et le client. Double peine pour celui-ci qui paie en tant qu'utilisateur et en tant que contribuable. Sans compter qu'il n'est pas clairement fait état de la répartition des fonds ainsi obtenus. Il semblerait qu'ils soient versés à un petit nombre de producteurs et de diffuseurs. Sur quels critères ? On ne sait pas.

Deuxième proposition, une taxe de copie privée sur les cartouches d'encre et les toners d'imprimantes. Il existe déjà une taxe sur les disques durs et une autre sur les imprimantes. L'utilisateur paiera donc trois fois sa copie ! Sans compter que ces taxes sont des impôts indirects qui comme la TVA, favorisent les plus riches.

Qui va réellement payer les frais de tout cela ?

Le contribuable, via ces nouvelles taxes et les crédits d'impôt accordés à un petit nombre de producteurs et de diffuseurs.

Que penses-tu de l'instauration d'un domaine public payant ?

C'est une remise en cause du principe même de domaine public et sa réappropriation par

l'État (juridiquement, une oeuvre passée dans le domaine public devient un bien commun). Et comme une bonne partie des exploitants sont des cinémas municipaux et des médiathèques, ce sont les collectivités qui financent l'État !

Quel projet alternatif devrait-on développer ?

Un projet alternatif devrait favoriser la distribution et la promotion des artistes par les internautes eux mêmes dans un rapport direct entre artistes et publics. On devrait à minima proposer une licence globale, totalement exclue par le gouvernement. La mise en place d'une « taxe Tobin » européenne sur la marchandisation des biens culturels et sur les revenus engrangés par les entreprises européennes de vente en ligne pourrait aussi être envisagée. Enfin, c'est la question même du statut des auteurs qui doit être posée. L'auteur devrait être perçu comme un travailleur et non plus comme un propriétaire.

Plus d'informations :

Audition de Philippe Aigrain (chercheur informaticien, fondateur de la Quadrature du net) : <http://www.laquadrature.net/fr/audition-de-philippe-aigrain-par-la-mission-zelnik>

Mission Zelnik: Déni des droits et business aux frais du contribuable : <http://www.laquadrature.net/fr/mission-zelnik-deni-des-droits-et-business-aux-frais-du-contribuable>

Formulaire de contact

Nom : _____ Prénom : _____

E-mail : _____ Téléphone : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Fédération : _____ Section : _____

- je souhaite recevoir des informations sur Un monde d'avance
- je souhaite être contacté par Un monde d'avance
- je souhaite cotiser par chèque à Un monde d'avance

CONTACT

Par téléphone
01.40.63.81.21

Par e-mail
mparpillat@gmail.com

Par courrier

Complétez ce formulaire et adressez-le à Assemblée Nationale à l'attention de Roberto Romero bureau 6853 - 126, rue de l'université - 75355 Paris 07 SP.

Soutenir un monde d'avance
Chèque à l'ordre de « Un monde d'avance ».

www.unmondedavance.eu